

AGENCE FRANCE LOCALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 6 mai 2024

Lyon, le 6 mai 2024,

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de l'Agence France Locale (la « Société ») dûment convoquée en date du lundi 6 mai 2024 à 9 heures, au siège social de la Société, s'est tenue sous la présidence du Président du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale, Monsieur Sacha Briand (le « *Président* »).

Le quorum légal était atteint, représentant 2.312.500 actions ayant droit de vote, soit 100,00 % des droits de vote.

Les actionnaires de l'Agence France Locale ont adopté l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Directoire de la Société, principalement :

A titre ordinaire:

- L'approbation des comptes sociaux établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en normes françaises et IFRS, et l'affection du résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 7 534 665 euros au compte report à nouveau:
- La nomination de Madame Estelle Grelier en qualité de membre du Conseil de surveillance.

A titre extraordinaire:

- Le renouvellement des délégations de compétence au Directoire à l'effet de décider de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital, essentielles et récurrentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité du Groupe Agence France Locale;
- La modification de l'article 16 des statuts de la Société portant sur les Comités du Conseil de surveillance, de sorte à :



- ✓ Modifier les règles relatives au Comité d'audit et des risques, pour créer un Comité d'audit distinct du Comité des risques, en conformité avec les exigences légales et réglementaires applicables à la Société;
- ✓ Renommer le Comité stratégique en « Comité <u>Stratégie et Engagements responsables</u> », et préciser ses attributions en matière de RSE, en ligne avec l'ambition du Groupe AFL de mettre la RSE au cœur de sa stratégie ;
- La modification des 14.4.1, 15.7.1 et 15.7.2 des statuts de la Société de sorte à interdire les procurations accordées par les membres du Conseil de surveillance et de ses Comités, pour favoriser la participation effective des membres, dans un souci de bonne gouvernance.

La prochaine Assemblée générale annuelle de l'Agence France Locale se tiendra le mardi 6 mai 2025.